

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 19 mai 2025

Délibération CA n° 202505-02

DÉLIBÉRATION APPROBATION DU PORTAGE DU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DES DATACENTRES PAR NORMANDIE UNIVERSITE ET LE CRIANN

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;

Considérant la présentation du portage du dossier de renouvellement de la labellisation des datacentres par Normandie Université et le CRIANN.

Article 1 :

La labellisation par le MESRI des datacentres régionaux revêt un caractère hautement stratégique pour les établissements, notamment pour pouvoir bénéficier de financements relatifs au numérique. Le CRIANN et Normandie Université ont validé une trajectoire de labellisation du CDR normand en 2020, et son prolongement pour la période 2025-2030 nécessite de déposer un nouveau dossier de candidature pour le 15 mai 2025. Ce dossier a été rédigé en indiquant que le Conseil d'Administration de Normandie Université délibérerait à ce sujet lors de la présente séance, et la présente délibération sera annexée au dossier.

Le Conseil d'Administration approuve le portage du dossier de renouvellement de la labellisation des datacentres par Normandie Université et le CRIANN

Résultats des votes – Nombre de votants : 36

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 2

Votes via l'outil Balotilo.

Adoptée en Conseil d'Administration le 19 mai 2025,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

